



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération :

19

Dont pouvoirs : 0

Date de la convocation : 31/03/2014

Date d'affichage : 05/04/2014

L'an **deux mil quatorze** et le **4 Avril**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINTE FEREOLE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Henri SOULIER**.

Étaient présents : M.M. SOULIER – BLANCHARD – GOLFIER – JAUBERT – JOURDAN – MACHEIX – MENEYROL – DAUDY – ALVINERIE – BOUCHAREL – BOURG – BUSSIERES – CHARLOT – COURDURIE – DAULHAC – DELPY – HEBRARD – ROL - SOULARUE

Le Conseil, réuni au nombre prescrit par l'article L2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, a nommé Mme Bernadette BLANCHARD pour remplir les fonctions de Secrétaire.

CREATIONS DES COMMISSIONS COMMUNALES 2014-0013

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal propose de créer un certain nombre de commissions.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE:

Mr Henri SOULIER, Maire, est Président de toutes ces commissions.

AFFAIRES GENERALES et PROXIMITE à caractère social– Présidente déléguée :

Mme Bernadette Blanchard

Membres :

- Sandrine Jourdan
- Sandrine Bussières
- Fabienne Courdurié
- Marie-Thérèse Alvinerie
- Jeannine Hébrard
- Patrice Delpy
- Fanny Charlot
- Daniel Soularue
- Christian Rol

AFFAIRES TECHNIQUES et PROXIMITE sur le territoire – Président délégué : Mr

Maurice Golfier

Membres :

- Pierre Daudy
- Michel Meneyrol

- Yannick Macheix
- Patrice Delpy
- Daniel Soularue
- Christian Rol

AFFAIRES SCOLAIRES, ENFANCE, JEUNESSE – Président délégué : Mr Nicolas JAUBERT

Membres :

- Fanny Charlot
- Daniel Soularue
- Sandrine Bussièrès
- Patrice Delpy
- Jacqueline Boucharel

COMMISSION DES FINANCES – Président : Mr Henri Soulier

Membres :

- Sandrine Bussièrès
- Fabienne Courdurié
- Mireille Bourg
- Pierre Daudy
- Nicolas Jaubert
- Jean-Paul Daulhac

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération :

19

Dont pouvoirs : 0

Date de la convocation : 31/03/2014

Date d'affichage : 05/04/2014

L'an **deux mil quatorze** et le **4 Avril**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINTE FEREOLE**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Henri SOULIER**.

Étaient présents : M.M. SOULIER – BLANCHARD – GOLFIER – JAUBERT – JOURDAN – MACHEIX – MENEYROL – DAUDY – ALVINERIE – BOUCHAREL – BOURG – BUSSIERES – CHARLOT – COURDURIE – DAULHAC – DELPY – HEBRARD – ROL - SOULARUE

Le Conseil, réuni au nombre prescrit par l'article L2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, a nommé Mme Bernadette BLANCHARD pour remplir les fonctions de Secrétaire.

COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES 2014-0018

Suite aux opérations électorales du 23 mars 2014, Mr le Maire explique qu'il convient de procéder au renouvellement de la Commission des Marchés Publics, compétents pour toutes les réunions relatives aux marchés négociés et aux appels d'offres.

Il appartient à l'Assemblée d'élire ses membres au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, au scrutin secret.

Monsieur le Maire informe qu'il est président de droit et est composé de trois membres titulaires et trois membres suppléants.

Le Maire demande que la ou les listes soient déposées.

LISTE 1 :

Titulaires : Mr GOLFIER, Mme ALVINERIE, Mr MENEYROM

Suppléants : Mr DELPY, Mr SOULARUE, Mr MACHEIX

LISTE 2 :

Titulaire : Mr DAULHAC

Suppléant : Mr ROL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

PROCEDE à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres

Ont été élus, au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, au scrutin secret, la liste 1 :

Nombre de votants : 19

Nombre de nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 19

LISTE 1 : 16 voix

LISTE 2 : 3 voix

Cette délibération est adoptée à la majorité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération :

19

Dont pouvoirs : 0

Date de la convocation : 31/03/2014

Date d'affichage : 05/04/2014

L'an **deux mil quatorze** et le **4 Avril**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINTE FEREOLE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Henri SOULIER**.

Étaient présents : M.M. SOULIER – BLANCHARD – GOLFIER – JAUBERT – JOURDAN – MACHEIX – MENEYROL – DAUDY – ALVINERIE – BOUCHAREL – BOURG – BUSSIERES – CHARLOT – COURDURIE – DAULHAC – DELPY – HEBRARD – ROL - SOULARUE

Le Conseil, réuni au nombre prescrit par l'article L2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, a nommé Mme Bernadette BLANCHARD pour remplir les fonctions de Secrétaire.

REPRESENTANT DU MAIRE ET DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DU COMITE DE JUMELAGE 2014-0019

Conformément à l'article 13 de la convention signée le 14 octobre 2008 entre le Comité de Jumelage et la Commune de Sainte Féréole, il y a la nécessité de désigner trois conseillers, dont le Maire, membres de droit du conseil d'Administration du Comité de Jumelage.

Monsieur le Maire désigne Mr MACHEIX pour le représenter et Mme BLANCHARD et Mr SOULARUE en qualité de membres du Conseil d'Administration du Comité de Jumelage représentant la commune.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 18 voix POUR et 1 ABSTENTION

DESIGNE à Mr MACHEIX, représentant le Maire, Mme BLANCHARD et Mr SOULARUE, membres du Conseil d'Administration du Comité de Jumelage.

Cette délibération est adoptée à la majorité.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 19

Dont pouvoirs : 0

Date de la convocation : 31/03/2014

Date d'affichage : 05/04/2014

L'an **deux mil quatorze** et le **4 Avril**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINTE FEREOLE**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Henri SOULIER**.

Étaient présents : M.M. SOULIER – BLANCHARD – GOLFIER – JAUBERT – JOURDAN – MACHEIX – MENEYROL – DAUDY – ALVINERIE – BOUCHAREL – BOURG – BUSSIERES – CHARLOT – COURDURIE – DAULHAC – DELPY – HEBRARD – ROL - SOULARUE

Le Conseil, réuni au nombre prescrit par l'article L2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, a nommé Mme Bernadette BLANCHARD pour remplir les fonctions de Secrétaire.

REPRESENTANT DU MAIRE AU SEIN DE CORREZE INGENIERIE 2014-0021

Monsieur le Maire précise que la commune adhère à Corrèze Ingénierie et que conformément à leurs statuts chaque commune est représentée.

Le Maire désigne Mr Pierre DAUDY pour le représenter.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 17 voix POUR et 2 ABSTENTIONS

DESIGNE à M. Pierre DAUDY, représentant du Maire auprès de Corrèze Ingénierie.

Cette délibération est adoptée à la majorité.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération :

19

Dont pouvoirs : 0

Date de la convocation : 31/03/2014

Date d'affichage : 05/04/201

L'an **deux mil quatorze** et le **4 Avril**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINTE FEREOLE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Henri SOULIER**.

Étaient présents : M.M. SOULIER – BLANCHARD – GOLFIER – JAUBERT – JOURDAN – MACHEIX – MENEYROL – DAUDY – ALVINERIE – BOUCHAREL – BOURG – BUSSIERES – CHARLOT – COURDURIE – DAULHAC – DELPY – HEBRARD – ROL - SOULARUE

Le Conseil, réuni au nombre prescrit par l'article L2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, a nommé Mme Bernadette BLANCHARD pour remplir les fonctions de Secrétaire.

DESIGNATION DES DELEGUES : MISSION LOCALE 2014-0016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant auprès de la Mission Locale.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée quels sont les candidats :

LISTE 1 : Mme Bernadette BLANCHARD, titulaire, et Mme Sandrine BUSSIERES, suppléante

LISTE 2 : Mme Jacqueline BOUCHAREL, titulaire, et Mr Jean Paul DAULHAC, suppléant.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 16 voix POUR la liste 1 et 2 voix POUR la liste 3,

DESIGNE Mme Bernadette BLANCHARD, délégué titulaire et Mme Sandrine BUSSIERES, déléguée suppléante.

Cette délibération est adoptée à la majorité.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération :

19

Dont pouvoirs : 0

Date de la convocation : 31/03/2014

Date d'affichage : 05/04/2014

L'an **deux mil quatorze** et le **4 Avril**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINTE FEREOLE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Henri SOULIER**.

Étaient présents : M.M. SOULIER – BLANCHARD – GOLFIER – JAUBERT – JOURDAN – MACHEIX – MENEYROL – DAUDY – ALVINERIE – BOUCHAREL – BOURG – BUSSIERES – CHARLOT – COURDURIE – DAULHAC – DELPY – HEBRARD – ROL - SOULARUE

Le Conseil, réuni au nombre prescrit par l'article L2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, a nommé Mme Bernadette BLANCHARD pour remplir les fonctions de Secrétaire.

DESIGNATION DES DELEGUES : PAYS ART ET HISTOIRE DE LA VEZERE 2014-0014

Monsieur le Maire explique que suite à l'élection du nouveau conseil municipal, il est nécessaire de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune de Sainte Féréole auprès de l'Association Pays d'art et d'histoire Vézère Ardoise.

Le Maire propose Mme Bernadette BLANCHARD en tant que délégué titulaire et Mr Yannick MACHEIX comme délégué suppléant.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE de nommer Mme Bernadette BLANCHARD, déléguée titulaire et Mr Yannick MACHEIX, délégué suppléant pour représenter la commune à l'association Pays d'art et d'histoire Vézère Ardoise.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération :

19

Dont pouvoirs : 0

Date de la convocation : 31/03/2014

Date d'affichage : 05/04/2014

L'an **deux mil quatorze** et le **4 Avril**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINTE FEREOLE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Henri SOULIER**.

Étaient présents : M.M. SOULIER – BLANCHARD – GOLFIER – JAUBERT – JOURDAN – MACHEIX – MENEYROL – DAUDY – ALVINERIE – BOUCHAREL – BOURG – BUSSIERES – CHARLOT – COURDURIE – DAULHAC – DELPY – HEBRARD – ROL - SOULARUE

Le Conseil, réuni au nombre prescrit par l'article L2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, a nommé Mme Bernadette BLANCHARD pour remplir les fonctions de Secrétaire.

ELECTIONS DES DELEGUES : FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ELECTRIFICATION ET D'ENERGIE DE LA CORREZE 2014-0015

Monsieur le Maire explique qu'en tant que membre de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE 19), l'Assemblée doit élire deux délégués titulaires et deux délégués suppléants qui seront appelés à siéger au Secteur Intercommunal d'Electrification de Sainte Féréole.

Les candidats aux fonctions de délégués titulaires sont les suivants : Mrs GOLFIER et SOULARUE

Les candidats aux fonctions de délégués suppléants sont les suivants : Mrs SOULIER et MACHEIX

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 17 voix POUR, 2 bulletins nuls,

ELIT Mrs GOLFIER et SOULRUE, délégués titulaires et Mrs SOULIER et MACHEIX, délégués suppléants auprès de la FDEE 19.

Cette délibération est adoptée à la majorité.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération :

19

Dont pouvoirs : 0

Date de la convocation : 31/03/2014

Date d'affichage : 05/04/2014

L'an **deux mil quatorze** et le **4 Avril**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINTE FEREOLE**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Henri SOULIER**.

Étaient présents : M.M. SOULIER – BLANCHARD – GOLFIER – JAUBERT – JOURDAN – MACHEIX – MENEYROL – DAUDY – ALVINERIE – BOUCHAREL – BOURG – BUSSIERES – CHARLOT – COURDURIE – DAULHAC – DELPY – HEBRARD – ROL - SOULARUE

Le Conseil, réuni au nombre 1
nommé Mme Bernadette BLANCHARD pour remplir les fonctions de Secrétaire.

ELECTION DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE 2014-0017

Suite aux opérations électorales du 23 mars 2014, Mr le Maire explique qu'il convient de procéder au renouvellement des membres du Centre Communal d'Action Sociale.

Monsieur le Maire explique que le CCAS est géré par un Conseil d'Administration qui est composé :

- Du Maire qui en est le Président de droit, et en nombre égal :
- De membres élus en son sein par le Conseil Municipal
- De membres nommés par le Maire parmi les personnes non-membres du Conseil Municipal.

Les membres nommés sont au nombre de 4 au minimum et de 8 au maximum.

Ils comprennent obligatoirement un représentant :

- Des associations oeuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions
- Des associations familiales, désigné sur proposition de l'UDAF
- Des associations de retraités et de personnes âgées du département
- Des associations de personnes handicapées du département.

C'est à l'Assemblée de fixer le nombre de membres du CCAS.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

FIXE à neuf le nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS

PROCEDE à l'élection de quatre conseillers municipaux pour siéger au sein de ce conseil, dont la présidence est assurée par Henri SOULIER, Maire.

Deux listes de candidats sont déposées :

- LISTE 1 :
 - o Mme Bernadette BLANCHARD
 - o Mme Sandrine BUSSIERES
 - o Mme Jeannine HEBRARD
 - o Mme Marie Thérèse ALVINERIE
- LISTE 2 :
 - o Mme Jacqueline BOUCHAREL

Ont été élus, au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, au scrutin secret, la liste 1, composée de :

- Mme Bernadette BLANCHARD
- Mme Sandrine BUSSIERES
- Mme Jeannine HEBRARD
- Mme Marie Thérèse ALVINERIE

Nombre de votants : 19 Nombre de nuls : 1 Nombre de suffrages exprimés :18 LISTE 1 : 15 voix LISTE 2 : 3 voix

CHARGE le Maire de nommer les quatre représentants élus au Conseil d'Administration par arrêté.

Cette délibération est adoptée à la majorité.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération :

19

Dont pouvoirs : 0

Date de la convocation : 31/03/2014

Date d'affichage : 05/04/2014

L'an **deux mil quatorze** et le **4 Avril**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINTE FEREOLE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Henri SOULIER**.

Étaient présents : M.M. SOULIER – BLANCHARD – GOLFIER – JAUBERT – JOURDAN – MACHEIX – MENEYROL – DAUDY – ALVINERIE – BOUCHAREL – BOURG – BUSSIERES – CHARLOT – COURDURIE – DAULHAC – DELPY – HEBRARD – ROL - SOULARUE

Le Conseil, réuni au nombre prescrit par l'article L2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, a nommé Mme Bernadette BLANCHARD pour remplir les fonctions de Secrétaire.

INDEMNITE DES ELUS ENVELOPPE INDEMNITAIRE GLOBALE 2014-0020

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que le Code Général des Collectivités Territoriales précise le versement des indemnités de fonctions au profit du Maire, des Adjointes au Maire et des Conseillers Municipaux (articles L 2123-23 et L 2123-24).

Il rappelle qu'un barème est fixé selon la population des communes qui détermine l'indemnité de chaque élu concerné.

La commune de Sainte Féréole se situe dans la tranche de population de 1 000 à 3 499 habitants.

Monsieur le Maire informe qu'il a décidé de déléguer à deux conseillers municipaux certaines de ses fonctions et qu'en contre-partie, ces conseillers seront indemnisés.

Il précise que l'indemnité de fonctions attribuée à chacun ne doit pas dépasser l'enveloppe indemnitaire globale.

Pour les communes de 1 000 à 3 499 habitants, les barèmes sont les suivants :

- Maire : l'indemnité maximale est de 43% de l'indice brut 1015, soit 1 634,63€ brut par mois
- Adjointes : l'indemnité maximale est de 16,50% de l'indice brut 1015, soit 627,24€ brut par mois et par adjoint (soit 5 pour la commune de Sainte Féréole).

Le Maire propose de fixer l'enveloppe indemnitaire globale selon les indemnités maximales autorisées.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal :

DECIDE d'adopter la proposition du Maire : le montant maximal de l'enveloppe des indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des Conseillers délégués est égal au total de l'indemnité du Maire (43% de l'indice brut 1015) et du produit de 16,50% de l'indice brut 1015 par le nombre d'adjointes, soit 4 770,83€ brut par mois.

A compter du 29 mars 2014 (date de nomination du Maire et des Adjointes) et à compter de l'arrêté de délégation pour les conseillers délégués, le montant des indemnités de fonction est, dans la limite de l'enveloppe définie ci-dessus, fixé aux taux suivants :

Maire : 43% de l'indice brut 1015

1^{er} adjoint : 16,50% de l'indice brut 1015

2^{ème} adjoint : 16,50% de l'indice brut 1015

3^{ème} adjoint : 16,50% de l'indice brut 1015

4^{ème} adjoint : 8,25% de l'indice brut 1015

5^{ème} adjoint : 8,25% de l'indice brut 1015

2 conseillers délégués : 8,25% de l'indice brut 1015 chacun

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2014.

Cette délibération est adoptée à la majorité (16 pour et 3 contre).

**Tableau récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées au
Maire, aux Adjointes et aux conseillers délégués
du Conseil Municipal de Sainte Féréole
Annexé à la délibération n°2014-0020**

FONCTION	NOM, Prénom	MONTANT MENSUEL BRUT	POURCENTAGE INDICE 1015
MAIRE	Soulier Henri	1 634,63 €	43%
1 ^{er} Adjoint	Blanchard Bernadette	627,24 €	16,50%
2 ^{ème} Adjoint	Golfier Maurice	627,24 €	16,50%
3 ^{ème} Adjoint	Jaubert Nicolas	627,24 €	16,50%
4 ^{ème} Adjoint	Jourdan Sandrine	313,62 €	8,25%
5 ^{ème} Adjoint	Macheix Yannick	313,62 €	8,25%
Conseiller délégué	Meneyrol Michel	313,62 €	8,25%
Conseiller délégué	Daudy Pierre	313,62 €	8,25%
Total mensuel		4 770,83 €	